Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 059-215903758-20250411-2025_HB_1162-DE

C C A S
MARCHIENNES
Centre Communal d'Action Sociale

Présentation synthétique du Budget Primitif

I. Le cadre général

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le président du CCAS, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif sera présenté au Conseil d'Administration du CCAS le 11 avril 2025. Il a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 6 mars 2025.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des cotisations à l'URSSAF et les charges de personnel affectées par le CCAS et les dépenses dites à « caractère général » ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les équipements nouveaux et biens de longue durée.

020/2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 059-215903758-20250411-2025_HB_1162-DE

021/2025

C C A S
MARCHIENNES
Centre Communal d'Action Sociale

Mme La Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration qu'après avoir examiné le compte de gestion provisoire il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Le compte de gestion provisoire fait apparaître un résultat de la section de fonctionnement de 6 318,30 € et un déficit de la section d'investissement de - 8 186,92 €.

Le Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002) était de 20 268,55 €
Le Résultat de clôture de fonctionnement 2024 est de 26 586,85 €

Le Résultat d'investissement reporté N-1 (001) était de 59 589,05 €
Le Résultat de clôture d'investissement 2024 est de 51 402,13 €

Il est proposé aux membres du C.C.A.S de maintenir le résultat de fonctionnement de 26 586,85 € dans la section de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 « charges à caractère générale » 15 000,00€**
- **60623 « alimentation » 3000,00 € (ateliers culinaires et thé dansant)**
- **60628 « autres fournitures non stockées « 700,00 € (rouleaux, pinceaux, peinture pour chalets de jardins familiaux)**
- **60631 « fournitures d'entretien » 100,00 € (éponges produits ménagers pour les ateliers culinaires)**
- **60632 « fournitures petit équipement 250,00 €**
- **6064 « fournitures administratives : 500,00 €**
- **6156 « maintenance » 2 000,00 € (logiciels)**

 6188 » autres frais divers » 2 000,00 € (cotisation VADA, UNCCAS, Audit)
- **6232 « fêtes et cérémonies » 6 100,00 € (prestation école de danse, ateliers défi autonomie, spectacles de rue, cadeaux centenaires, goûters de Noël aux enfants)**

 6288 « autres services extérieurs » 300,00 € (en route pour le label)
- **63512 « taxes foncières » 50,00 €**
- **Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » 22 460,85 €**
- **6213 « personnel affecté par le CCAS » 22 110,85 €**
- **6451 « cotisations à l'URSSAF » 350,00 €**

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 059-215903758-20250411-2025_HB_1162-DE

022/2025

- Chapitre 65 « autres charges de gestion courante « 30 550,00 €

 65 134 « aide » 30 000,00 €

 65138 « autres secours » 500,00 €

 6541 « créances admises en non valeur » 50,00 €
- Chapitre 67 « charges exceptionnelles « 50,00 €
- 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » 50,00 €
- Chapitre 68 « dotations aux provisions » 33,00 €
- Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » 3 000,00 € (amortissement)

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 71 093,85€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes directes » 2250,00 €

- 70 632 « redevances et droits des services à caractère de loisirs (participations ateliers culinaires)
- Chapitre 74 » dotations » et participations » 42 000, 00 €
- 74 741 « participation commune » 42 000, 00 €

Chapitre 75 « autres produits des gestions courantes » 257,00 €

- 752 « revenus des immeubles » 27,00 € (fermage)
- 756 « libéralités reçues » 230,00 € (dons)

002 « excédent reporté » 26 586,85 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 71 093,85€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 « immobilisations corporelles 43 677,93 €

Poursuite des jardins familiaux : cuve, clôtures, bancs, tables, etc

Achat divers (robot ménager, mange debout...)

Chapitre 27 « autres prêts » 600, 00 €

Restes à réaliser dépenses 10 724,20 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 55 002,13 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 27 « autres prêts » 600,00 €

Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » 3 000, 00 € (amortissement)

001 « solde d'exécution positif reporté » 51 402,13 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 55 002,13 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025 S'LO
ID : 059-215903758-20250411-2025_HB_1162-DE

023/2025

CCAS MARCHIENNES
Centre Communal d'Action Sociale

Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCHIENNES

Séance 11 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Qui ont donné procuration : 5
Présents : 10
Qui ont pris part au vote : 15

Date d'affichage : 26/03/2025

L'an Deux Mil vingt-cinq le 11 avril à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Catherine KOPEC, Vice-Présidente.

Etaient présents : Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Bernadette DEHAENE, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE.

Ont donné procuration : Laurent MARTINEZ à Catherine KOPEC, Marie-Chantal CABESTAING à Régis NOTOT, Jacqueline CRETEUR à Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE à Bernadette DEHAENE, Annie DEVAUX à Frédérique FERREIRA

Absente : Elizabeth DESMETTRE

Délibération : 7/2025
Objet : Vote du Budget Primitif 2025

Préambule

Le 6 mars 2025, le Conseil d'Administration a délibéré à l'unanimité sur le Rapport d'Orientations Budgétaires après avoir tenu le Débat d'Orientations Budgétaires.

A partir de ces orientations, des besoins recensés a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT EN €
011 – Charges à caractère général	15 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	22 460,85 €
014 – Atténuations de produits	0,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	30 550,00 €
66 - Charges financières	0,00 €
67 – Charges spécifiques	50,00 €
68 – Dotations aux provisions	33,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €
TOTAL	**71 093,85 €**

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 059-215903758-20250411-2025_HB_1162-DE

024/2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	MONTANT EN €
013 - Atténuation de charges	0,00 €
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	2 250,00 €
73 – Impôts et taxes	0,00 €
731- Impositions directes	0,00 €
74 - Dotations et Participations	42 000,00 €
75- Autres produits de gestion courante	257,00 €
77 – Produits spécifiques	0,00 €
78 – Reprises sur provisions	0,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
002- Excédent reporté	26 586,85 €
TOTAL	**71 093,85 €**

INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

CHAPITRE	MONTANT EN €
001 – Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	43 677,93 €
21 – Immobilisations corporelles	
23 – Immobilisations en cours	
27-Autres immobilisations financières	600,00 €
45... - Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €
RAR Dépenses	10 724,20 €
TOTAL	**55 002,13€**

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	MONTANT EN €
001 - Solde d'exécution positif reporté	51 402,13 €
10 – Dotations, fonds divers autre que 1068	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
13 – Subventions d'investissement reçues	0.00 €
138 – Autres subventions invest. non transférables	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	600,00 €
45... - Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
024 - Produits de cessions d'immobilisations	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
TOTAL	**55 002,13 €**

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 059-215903758-20250411-2025_HB_1162-DE

Le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de l'année auquel il se rapporte (conformément au Code général des collectivités territoriales)

Lors de la séance du 6 mars 2025, le Conseil d'Administration a débattu sur les orientations budgétaires du CCAS pour 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025, soumis à adoption, qui s'équilibre :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 71 093,85 €
Dépenses et recettes d'investissement : 55 002,13 €

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

Article 1 : de se prononcer favorablement sur l'adoption du budget primitif 2025 proposé.

Article 2 : D'autoriser M. le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, et an que dessus
Le Président du Centre Communal
D'Action Sociale,
Laurent MARTINEZ.

MAIRIE DE MARCQUETTE-LEZ-LILLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
59870

025/2025